

**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 décembre 2023**

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19                | 14       | 14                        |

| Vote           |
|----------------|
| Pour : 14      |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

L'an 2023, le 18 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13 décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13 décembre 2023.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

**Excusé(s)** : MMES DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture des Sables  
d'Olonne  
Le : 21/12/2023  
Et publication ou notification le :  
21/12/2023

A été nommée secrétaire : Mme Sabrina GARREAU

**2023\_12\_04 – Centre de Gestion de la Vendée – Convention définissant les modalités de la prestation paie à façon dématérialisée**

Depuis 2020, nous sollicitons le Centre de Gestion de la Vendée pour une prestation de services pour la paie.

Nous avons reçu une nouvelle proposition de convention définissant les modalités de la prestation paie à façon dématérialisée via un échange de fichiers.

Monsieur le Maire présente la convention et les informations générales de l'annexe 1.

Après présentation, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Valide la convention définissant les modalités de la prestation paie à façon dématérialisée via un échange de fichiers assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée  
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces relatives à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/12/2023  
Le Maire,  
Hervé BESSONNET

La Secrétaire de séance,  
Sabrina GARREAU

